



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre la Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2014

ET

L'association Arborescence représentée par son Président, Monsieur Fabrice Casanova, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé 67 avenue du Drapeau à Dijon.

CONSIDERANT

1) Que le projet de l'association Arborescence a pour objet de promouvoir le patrimoine naturel par des actions d'éducation, d'aménagement, de communication et de recherche

L'association a pour mission de :

- créer et proposer des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement;
- participer à des projets de recherches scientifiques pour la protection de la biodiversité;
- accompagner et former : montage de projet, conception de séquences ou d'outils pédagogiques...;
- contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'écologie et le développement durable.
- mener des actions de coopération en matière de développement durable;
- créer et pérenniser des emplois dans les domaines de la gestion des milieux naturels, de l'aménagement et de l'éducation à l'environnement.

2) Que la Ville de Dijon entend, au travers du présent conventionnement, et en s'appuyant sur les directions de l'éducation et de la jeunesse et des espaces verts, soutenir l'action menée par l'association Arborescence au travers des différents objectifs développés ci-dessus,

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 - OBJET

Afin de permettre la mise en oeuvre des projets de l'association Arborescence, la Ville de Dijon soutiendra son action. De même, l'association Arborescence s'engage à réaliser les objectifs

présentés à l'article 3 et les actions précisées à l'article 4 de cette convention, à utiliser à cet effet tous les moyens appropriés pour réaliser le programme arrêté en concertation avec la Ville, dans le respect du cadre réglementaire de l'accueil des mineurs et des jeunes majeurs et selon un projet défini en liaison avec les directions de l'éducation et de la jeunesse et des espaces verts.

Une des sept priorités du Projet Educatif Global adopté le 30 juin 2012 par le Conseil Municipal consiste à développer et à pérenniser les actions d'éducation à l'environnement par la signature de conventions d'objectifs et de moyens avec des associations.

Il s'agit de sensibiliser les enfants et leurs familles à la connaissance des ressources naturelles de proximité mais également d'engager des initiatives innovantes et respectueuses de l'environnement : économies d'énergie, réduction des déchets, éco-mobilité, etc.

Dans le cadre du plan climat énergie territorial et de l'observatoire de la «biodiversité urbaine» porté par le Muséum Jardin des Sciences, la présente convention inscrit les actions conduites dans l'effort collectif de la collectivité pour valoriser la nature en ville et préserver l'environnement.

Pour sa part, la Ville de Dijon s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, selon les conditions fixées à l'article 5.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

La présente convention prendra effet le 15 avril 2014, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, après accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 8 et au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 9.

ARTICLE 3 - CADRE GENERAL DU PROGRAMME

Afin de favoriser une volonté d'éducation à l'environnement et au développement durable, la Ville de Dijon et l'association Arborescence s'accordent sur les objectifs définis ci-dessous.

En accord avec les objectifs du plan climat énergie territorial, de l'observatoire de la «biodiversité urbaine» et du Projet Educatif Global, la présente convention se propose :

- de sensibiliser à la connaissance et à la préservation de l'environnement,
- de promouvoir l'écologie urbaine,
- de générer du lien social,
- de proposer des actions éducatives innovantes à tous les enfants et jeunes en matière d'éducation à l'environnement,
- d'encourager la participation des habitants (enfants, familles, adultes) aux démarches d'observation et d'aménagement d'espaces naturels en ville,
- d'accompagner des étudiants dans leurs recherches et/ou projets professionnels en lien avec la biodiversité urbaine.

L'association est responsable des activités qu'elle organise et de son personnel. A ce titre, elle souscrit une assurance adaptée.

ARTICLE 4 - LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de mettre en œuvre les objectifs présentés à l'article 3 en fonction du programme suivant.

- Fiche 1 - Soutien au réseau « nature dans ta ville »

Initié à Dijon par l'association Arborescence en 2009, le réseau « nature dans ta ville » (NDTV) amène les citoyens à aménager les zones écologiques urbaines dans leur quartier. Il constitue un réseau d'actions et d'acteurs et repose à la fois sur l'implication des participants (écoles, centres de loisirs ou particuliers) et des partenaires (techniques, scientifiques et pédagogiques). Les objectifs sont de sensibiliser à l'environnement, de promouvoir l'écologie urbaine et de générer du lien social. Les projets se développent autour de trois démarches : pédagogique, participative et scientifique concertées.

La Ville de Dijon entend soutenir le réseau « nature dans ta ville » au titre de son programme de biodiversité urbaine, de son Projet Educatif Global et de son Plan climat énergie territorial.

A ce titre, l'association s'engage à être un « centre ressources » dans les domaines de l'éducation à l'environnement, des expertises naturalistes, du génie écologique et de l'aménagement et du développement durable.

Le centre de ressources est animé par l'association dans le local mis à sa disposition par la Ville, situé 67, avenue du Drapeau à Dijon. Il s'adresse notamment au titre de cette convention aux animateurs des accueils de loisirs extra-scolaires et périscolaires, mais également à un public d'adolescents et de jeunes adultes.

Il permet de mettre en relation et de favoriser des échanges de savoir-faire et d'expériences, grâce à une base documentaire et de concertation.

Les objectifs sont les suivants.

Accompagnement de projets :

- étude et analyse de situations,
- aide à la définition des objectifs,
- traduction des objectifs en une architecture -projet finalisée,
- animation de groupes de travail,
- aide à la mise en oeuvre et suivi de plans d'action individuels ou collectifs,
- définition et accompagnement de travaux universitaires,
- soutien des structures souhaitant diminuer leurs impacts environnementaux.

Ingénierie pédagogique : conception et réalisation d'actions dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de l'écologie :

- définition des besoins, aide à l'élaboration de projets,
- conception du système d'évaluation des actions,
- élaboration de systèmes pédagogiques « clef en main »,
- conception de supports pédagogiques,
- formation.

- Fiche 2 - « Ecodrome » - Autour d'un itinéraire aérien de découverte environnementale et d'animations pédagogiques

Les objectifs sont les suivants.

Promotion du développement durable :

- proposer une découverte de la nature urbaine,
- amener le public à la rencontre de l'arbre : à travers la pratique de parcours aériens du type « acrobranche »,
- sensibiliser à l'environnement, à l'écologie : à travers des animations pédagogiques et des panneaux d'exposition.

Insertion et mixité sociale :

- participer à l'apprentissage de la citoyenneté,
- favoriser l'accès à l'autonomie en pratiquant une activité solidaire et fédératrice.

Accessibilité et insertion des personnes en situation de handicap :

- lutter contre les formes d'exclusion sociale et spatiale,
- proposer une activité accessible aux personnes handicapées qui permette à chacun de se dépasser dans la limite de ses capacités et de rencontrer l'autre au-delà de sa différence.

Lorsque, pour des raisons météorologiques défavorables, des séances de découverte sur le parcours aérien pour les enfants accueillis sur le temps des loisirs ne peuvent avoir lieu, elles seront remplacées, dans les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, par des séances d'animation « nature ».

Le déroulement de l'action « Ecodrome » est conditionné par l'existence d'une convention d'occupation du domaine public passée avec la Ville de Dijon, jointe en annexe.

ARTICLE 5 - MOYENS

La participation de la Ville est répartie ainsi.

Pour l'année 2014, le Conseil Municipal, au cours de ses séances des 16 décembre 2013 et 14 avril 2014, a attribué à l'association Arborescence, les subventions suivantes.

1) 15 000 € au titre du fonctionnement.

Cette participation a déjà fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 11 000 € (mandat du 10 janvier 2014).

Le solde, soit la somme de 4 000 € sera mandaté sur présentation des documents sollicités à l'article 6 de la présente convention.

2) 6 000 € au titre de l'investissement.

Cette participation a déjà fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 4 800 € (mandat du 10 janvier 2014).

Le solde, soit la somme de 1 200 € sera mandaté sur présentation du bilan financier définitif des actions accompagné des justificatifs des dépenses réalisées.

Pour les années 2015 et 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € sera attribuée à l'association « Arborescence ». La subvention sera mandatée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 12 000 €, dans le courant du mois de janvier de l'année pour laquelle la subvention est accordée,
- le solde, soit la somme de 3 000 €, au cours du premier trimestre de l'année n + 1 sur présentation des documents prévus à l'article 6 de la présente convention.

La participation de la Ville au titre de l'investissement dépendra des projets présentés par l'association Arborescence, ainsi que de l'inscription des crédits au budget.

Par ailleurs, le coût de mise à disposition du local hébergeant l'association est évalué à 4500 € (valorisation pour l'année 2012). Il fait l'objet d'une indexation annuelle, au 1er janvier de l'année, sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS COMPTABLES

L'association s'engage à fournir chaque année, sur demande de la Ville de Dijon, les documents comptables et de gestion relatifs aux actions couvertes par la convention, aux fins de vérification, soit :

- le bilan quantitatif et qualitatif par action,
- le bilan comptable,
- les comptes de résultats et leurs annexes,
- les compte rendus d'activités.

Ces documents devront être transmis dans le premier trimestre de l'année n + 1.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

Toute action menée dans le cadre de la présente convention pourra faire l'objet d'enregistrements audiovisuels.

L'association s'engage à recueillir, préalablement à tout enregistrement, l'autorisation expresse des personnes objets des enregistrements ou de leurs représentants légaux s'il s'agit de mineurs, dans le cas d'une diffusion.

L'association s'engage à informer la Ville de Dijon en cas de :

- modification de statut
- modification des organes statutaires
- nomination et remplacement des responsables
- projet de cessation d'activité.

ARTICLE 8 - CONTROLE

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

L'association s'engage à permettre le contrôle des actions sur le terrain, à un représentant des services de la Ville concernés par la présente convention.

ARTICLE 9 - EVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et des actions auxquels l'Association Arborescence a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif, est réalisée en partenariat entre la Ville et l'association Arborescence conformément aux indications portées sur les "fiches actions" annexées à la présente convention.

La présente convention doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation annuel débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité d'évaluation annuel.

Le comité sera composé des élus concernés et des représentants des directions de l'éducation et de la jeunesse et des espaces verts et du service Projet Educatif.

ARTICLE 10 - RESILIATION

La Ville pourra demander la résiliation pour motif d'intérêt général sans autre indemnité que la somme représentant la valeur de la prestation effectivement réalisée, ou pour non-respect des obligations de l'une des parties, deux mois après une mise en demeure restée sans effet d'exécuter lesdites obligations.

Fait en trois exemplaires à Dijon, le

Pour la Ville,
Le Maire,

Pour l'association Arborescence
Le Président,



FICHE ACTION NATURE DANS TA VILLE

Mots-clés :

Education à l'environnement – démarche participative – biodiversité urbaine

OBJECTIF STRUCTURANT :

Objectif 1 : Améliorer le vivre ensemble en favorisant l'apprentissage de la citoyenneté

Objectif 3 : Soutenir la participation des enfants et des jeunes

Structurer des parcours éducatifs sur le temps libre

Situation de l'action / aux PRIORITES D'ACTION du PEL :

Action 4 : organiser des campagnes de sensibilisation autour des problématiques de société

- ✓ Inscription de l'action dans un projet d'école
- ✓ Action en faveur de l'environnement
- ✓ Projet collectif et participatif intégrant une démarche pédagogique

Action 5 : offre d'une activité éducative reproductible

- ✓ Projet sur le long terme amené à se reproduire sur plusieurs quartiers
- ✓ Parcours éducatif favorisant la découverte et l'apprentissage
- ✓ Projet pédagogique promouvant une démarche scientifique et technique mettant en œuvre des aménagements innovants

Action 2 : favoriser les animations en milieu ouvert pour les adolescents

- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un projet audiovisuel avec un accueil jeune

Action 9.2 : favoriser la participation sociale

- ✓ Organisation de temps de rencontre et d'échanges autour du projet

Opérateur : Association Arborescence

SYNTHESE ACTION :

Le réseau NDTV a été initié par Arborescence en 2009 afin de proposer au citoyen une approche appliquée et concrète de l'écologie urbaine. Ainsi, une action NDTV consiste à mettre en œuvre un aménagement écologique de manière complètement participative et concertée, de la conception à la réalisation.

Le réseau s'adresse à tous les types de publics (scolaires, extrascolaires, particuliers, entreprises...) et repose sur un réseau de partenaires à la fois techniques, scientifiques, financiers et pédagogiques dont, en premier lieu, différents services de la Ville de Dijon.

Les projets se développent autour de 3 démarches concertées: pédagogique, participative et scientifique. La démarche pédagogique privilégie la construction des connaissances par l'exploration, l'expérimentation et la discussion en immergeant les participants dans une approche scientifique concrète et appliquée. Les activités proposées sont diverses : travaux manuels, créations artistiques, ateliers d'observation, sorties de terrain, expérimentations scientifiques,... Elles permettent une réappropriation des lieux et génèrent une émulation puis une responsabilisation éco citoyenne durable.

NDTV se présente sous deux formes.

Des actions longues sur un site en particulier. Ainsi, en juin 2011, 150m² de radeaux végétalisés ont été aménagés par près de 900 enfants sur le lac Kir et en 2012, 1300 participants ont posé les premières pierres de l'Espace Naturel Partagé du bois du ru de Pouilly. Un nouveau cycle d'actions longues est prévu à l'horizon 2016.

Des actions sur le long terme mais sur plusieurs sites diffus tel que l'installation participative et l'animation des plates formes de compostages partagés, les havres de paix dans les écoles, les actions en lien avec l'aménagement des nouveaux quartiers dijonnais par la SPLAAD (hôtels à insectes, pépinière participatives...). Ces actions sont en cours en 2014 et vont se déployer sur les années à venir.

Chaque action fait l'objet d'un suivi technique et scientifique soit participatif soit par des spécialistes, par exemple via des conventions de stages avec l'université. Le réseau NDTV contribue à améliorer les connaissances sur la biodiversité urbaine.

Le réseau diffuse et mutualise son expérience via la plateforme internet naturedanstaville.fr, via le réseau ALTERRE et l'animation de formations.

Cette fiche action présente les grandes lignes et modalités d'une action NDTV. Chaque action est ensuite déclinée par un diagnostic et une approche spécifiques.

Origine de l'action:

En créant Nature Dans Ta ville, Arborescence réagit à plusieurs constats :

Tout d'abord, globalement, comme tout citoyen du monde, nous assistons à l'accélération de l'érosion de la biodiversité et à la détérioration des milieux naturels. En parallèle, l'écologie urbaine se développe et tend à prouver que la ville est un milieu riche, diversifié et complexe comportant de nombreuses espèces animales et végétales en quête d'un refuge et de ressources. La ville s'offre donc comme une terre d'expérience pour les écologues et naturalistes.

De plus, suite à notre expérience auprès des jeunes citadins lors de nos animations dans les écoles et lors de l'activité Ecodrome, nous constatons une réelle attente de la part des enfants et des jeunes en matière d'éducation à l'environnement. Or, les séances courtes (1 à 2 heures) restent trop théoriques à leurs goûts et sont souvent déconnectées de leur quotidien. De plus en plus éloignés de la nature, les enfants-citadins sont demandeurs d'expérience sur le long terme en prise direct avec leur environnement naturel quotidien. Enfin, les centres urbains imposent une vie où la rencontre avec l'autre et la découverte de son environnement n'est plus une priorité. La mise en œuvre d'un projet de mise en valeur du quartier est un bon moyen pour rassembler les citoyens autour des préoccupations environnementales actuelles et les rendre acteurs de leur environnement.

Analyse de l'action :

NDTV. c'est une activité...

>> **de sensibilisation à l'environnement** impliquant les plus jeunes citadins dans la **création d'une zone écologique urbaine.**



>> **inscrite dans la durée** sur un lieu précis créant une **dynamique locale, forte et pérenne**

>> **mixte** générant des **échanges solidaires** au sein des quartiers.



>> **concertée et durable** grâce à une participation et une implication de tous les acteurs locaux (collectivités, associations, particuliers, entreprises...)



NDTV est un **projet éducatif local** :

Les actions sont des **projets collectifs** qui réunissent plusieurs classes d'âge sur le **temps scolaire et de loisirs** autour d'une même réalisation : la création d'un aménagement écologique au sein d'un quartier. Ainsi, NDTV concerne les écoles et les centres de loisirs avec des activités adaptées en fonction du niveau et du type de public.

NDTV implique les jeunes citoyens dans la **valorisation de leur quartier** et **l'amélioration de leur qualité de vie** :

En utilisant un lieu proche des enfants, qui les touche et les concerne directement, NDTV suscite un lien entre les jeunes citoyens et leur environnement quotidien. Ainsi lors de la phase de diagnostic (1^{er} semestre de l'année scolaire), les jeunes sont amenés à **découvrir leur territoire** d'un point de vue écologique mais également économique et social. Le support de réflexion est concret et direct. Les enfants vont avoir prise et vont pouvoir agir... Le projet génère donc une **appropriation du site et un sentiment de responsabilité**.

Sa mise en œuvre dépend principalement de **l'implication des enfants et des jeunes**. Arborescence fixe un cadre pédagogique et technique nécessaire au vu des autorisations et d'une certaine obligation de résultats. Mais leur capacité à porter eux-mêmes le projet conditionne en partie la réalisation de l'aménagement. Ce **défi** les responsabilise et les rend acteurs de la vie de leur quartier.

NDTV est un projet de sensibilisation à l'environnement **favorisant la découverte et l'apprentissage** :

NDTV fait appel à l'éco conception et au génie écologique. Les enfants vont donc appréhender l'écologie urbaine et observer les espèces qui cohabitent avec l'homme de manière interactive et ludique. C'est le prétexte à une **sensibilisation à l'environnement** active qui renforce **l'exercice de la responsabilité** notamment éco-citoyenne des plus jeunes.

L'objectif principal, d'un point de vue pédagogique, est d'immerger les participants dans une démarche scientifique concrète et appliquée

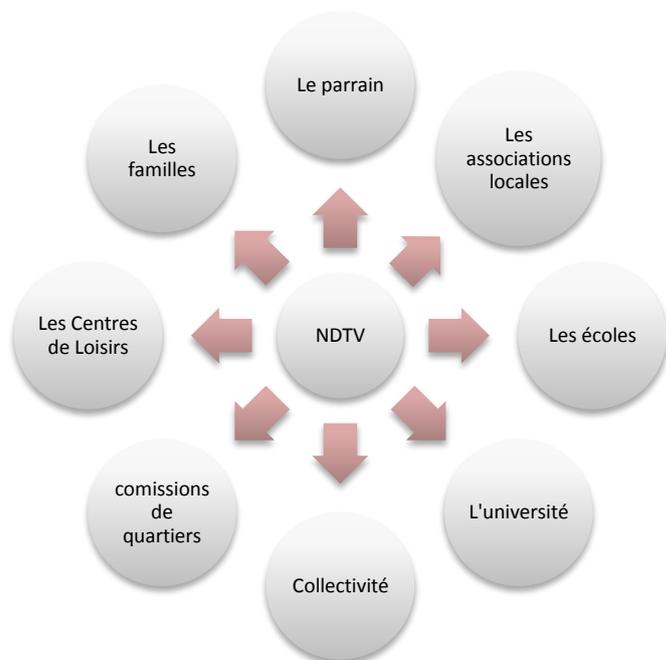
Le projet pédagogique privilégie ainsi la construction des connaissances par **l'exploration, l'expérimentation et la discussion** grâce notamment à des ateliers d'observation et des sorties de terrain... Cette démarche renforce et le sens critique des enfants et leur autonomie. La diversité des activités proposées (activités d'expression et de création, manuelle, de découverte de l'environnement, scientifique et technique...) en font un projet pluridisciplinaire.

L'aménagement écologique réalisé est **durable** et sujet à un **suivi scientifique et pédagogique** sur plusieurs années. L'action n'est donc pas temporaire mais bien inscrite dans une **dynamique à long terme**. L'activité réalisée et le travail fourni par les enfants sont ainsi mis en valeur.

Localement, des partenaires scientifiques (universités, entreprises) mettent leurs compétences à disposition. La réalisation des aménagements est également le prétexte pour créer une base de données sur la nature en ville à Dijon.

NDTV est un **projet participatif** :

NDTV est un projet participatif réunissant une diversité d'acteurs locaux : écoles et centres de loisirs d'un quartier de l'agglomération dijonnaise, familles, partenaires scientifiques (universités, entreprises), financiers et institutionnels. Il institue ainsi un réseau d'acteurs, réuni annuellement à l'occasion des trois événements fondateurs : le lancement du projet, l'exposition du diagnostic et l'inauguration de l'aménagement.





Les nombreux apprentissages et échanges générés par NDTV sont donc, non seulement, du domaine de l'environnement et de l'écologie, mais encore, du domaine de la **solidarité et du vivre ensemble**. Inscrit dans la vie des quartiers, NDTV favorise le **lien social** et permet de **mettre en pratique la citoyenneté, la solidarité, le respect de l'autre, l'écoute et le partage des idées**.

Des supports de communications lettre d'information est diffusée lors des conseils des écoles et Arborescence va à la rencontre des commissions de quartier. Les habitants profitent donc d'une amélioration de leur qualité de vie et d'une nouvelle activité solidaire et citoyenne.



NDTV, un projet conciliant vie urbaine et écologie

NDTV fait appel à l'éco-conception et au génie écologique. Les participants appréhendent l'écologie urbaine et observent les espèces qui cohabitent avec l'homme de manière interactive et ludique.

Objectifs spécifiques et opérationnels de l'action proposée



NDTV s'inscrit dans la politique de la ville, dans le plan d'éducation local et enfin dans les actions pédagogiques EEDD menées par la Communauté de Commune et la Maison de l'Environnement.

Objectifs écologiques :

NDTV est un outil novateur pour la promotion du développement durable. Il permet de :

- ✓ Améliorer la biodiversité urbaine en aménageant et intégrant des hots spots de biodiversité en ville
- ✓ Stimuler le lien entre les citoyens et la biodiversité
- ✓ Initier une réflexion sur l'aménagement de l'espace urbain pour comprendre les équilibres écologiques,
- ✓ Prendre conscience de l'impact des activités humaines et développer des solutions durables.
- ✓ Apprendre à percevoir et à observer la nature dans notre environnement quotidien.
- ✓ Créer de la nature de proximité et Intégrer les espaces verts dans la vie des quartiers
- ✓ Améliorer la qualité de vie urbaine et agir de façon positive et durable sur la qualité et la dynamique des espaces de vie humaine, animale et végétale

Objectifs pédagogiques : Imaginer, concevoir, créer, confronter, apprendre, fabriquer, agir.

- ✓ Aborder les grands principes de l'écologie et les questions de préservations de l'environnement
- ✓ Acquisition de connaissances, acquisition de démarches
- ✓ Eveiller les consciences éco citoyennes
- ✓ Prendre conscience de ses actes et modifier ses comportements dans le respect du monde qui nous entoure.
- ✓ Prendre en compte l'écologie dans l'ensemble de nos comportements

Objectifs « lien social » :

- ✓ Renforce l'esprit de la responsabilité
- ✓ Développe l'esprit de groupe
- ✓ Favorise la découverte et l'apprentissage, la mobilité des adolescents
- ✓ Favorise la mixité
- ✓ Améliorer le vivre ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté
- ✓ Lutter contre les formes d'exclusion sociale et spatiale dans les quartiers
- ✓ Améliorer la vie des cités
- ✓ Créer une dynamique

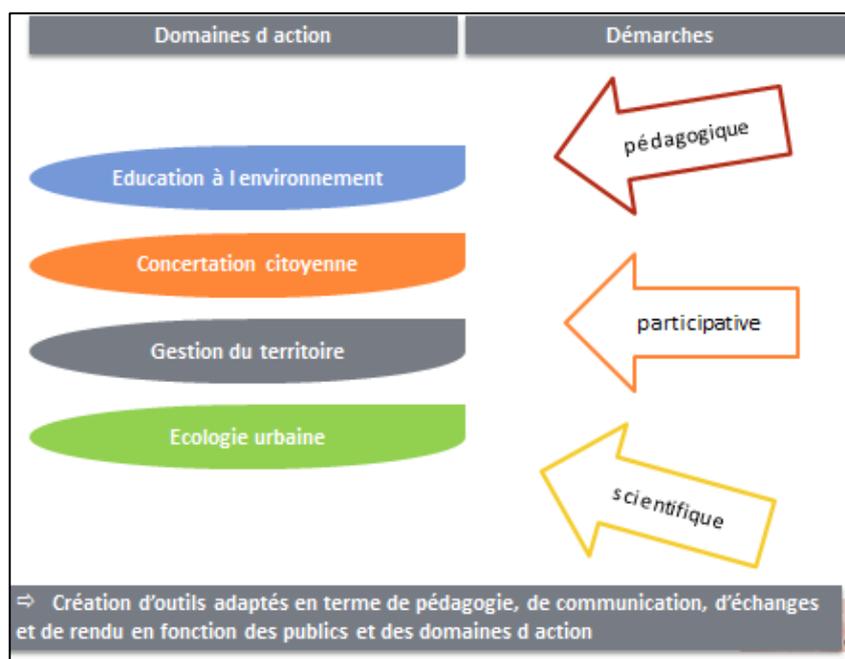
Descriptif de l'action proposée:

Nature Dans Ta Ville est un **projet pilote de sensibilisation à l'environnement** impliquant les plus jeunes citoyens dans la création d'une zone écologique urbaine. Les enfants et adolescents deviennent acteurs à part entière du développement durable de leur quartier en concevant et en réalisant des aménagements écologiques à travers des activités pluridisciplinaires.

NDTV se décline selon trois volets d'action pédagogique, écologique et enfin social pour :

- ✓ Changer le regard que portent les enfants sur leur quartier,
- ✓ Les rendre acteurs de la qualité de leur environnement de proximité,
- ✓ Et enfin appréhender la nature urbaine.

L'animation de ce réseau implique quatre domaines d'action: l'éducation à l'environnement, la concertation citoyenne, la gestion du territoire, et enfin l'écologie urbaine. A chaque fois, de manière spécifique ou transversale, nous utilisons trois démarches complémentaires pédagogique, participative et enfin scientifique.



1. Démarche pédagogique

Adopter un comportement responsable et actif vis-à-vis de son environnement suppose de l'étudier et de le connaître. Nous embarquons les enfants dans un long processus rythmé par cinq grandes phases réparties sur une année scolaire : interrogations et hypothèses, acquisition de connaissances et de prérequis, puis récolte d'observations sur le terrain. L'analyse de ces observations alimente au final un cahier des charges qui conduit à la réalisation d'un aménagement concret.

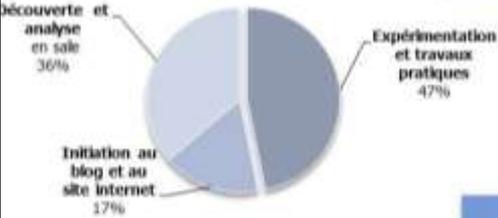
Pour ce faire, nous animons des activités interactives et très concrètes: expériences scientifiques, travaux pratiques, mise en route d'élevage. Des sorties de terrain permettent d'observer, de pêcher, de compter, d'identifier, d'interroger... de rentrer en contact direct avec la nature et la réalité.

EDUCATION A L ENVIRONNEMENT > les activités

- Expériences scientifiques
- Maquettes
- Théâtre
- Multimédia
- Dessins
- Élevage d'animaux aquatiques
- Filtre végétal
- Aquaculture de boudins de coco végétalisés



Répartition des séances par type d'activité



Type d'activité	Pourcentage
Expérimentation et travaux pratiques	47%
Découverte et analyse en salle	36%
Initiation au blog et au site internet	17%

⇒ Apport de connaissance appliqué

EDUCATION A L ENVIRONNEMENT > les sorties de terrain

- Inventaires flore – faune
- Enquêtes sociologiques
- Jeux de pistes
- Exploration
- Observations
- Échantillonnages
- Mesures
- Récoltes
- Sondages



⇒ Découverte de son environnement de proximité

⇒ Méthode scientifique

⇒ Sensibilisation à la nature ordinaire

Nous avons mis en parallèle des moyens d'échanges qui permettent aux participants de prolonger l'action en dehors de nos interventions : plate-forme internet, blog, activités en ligne, journal... Enfin, nous tenons à disposition des encadrants l'ensemble des fiches pédagogiques sur un Intranet.



Cette action pédagogique est une action sur le long terme basée sur un apport de connaissance concret, appliqué et interactif. Son originalité par rapport aux actions d'EEDD traditionnelles est de reposer sur une action d'aménagement concrète et donc de permettre à l'enfant de donner un sens aux connaissances qu'il acquiert (photographie 3). Le projet pédagogique installe un climat actif vecteur d'un fort vécu émotionnel. La pratique d'activités diverses sollicite l'intégralité des canaux de communication des participants : l'écoute, la vue, le toucher et le ressenti permettant ainsi de nombreux apprentissages. Les émotions vécues sont associées à l'acquisition d'une connaissance, d'un concept, d'une méthode, d'une posture (celle de l'ingénieur, du technicien, du chercheur) et éveiller l'enfant à sa propre sensibilité. Enfin, la collaboration entre les enfants favorise l'esprit de responsabilité, développe l'esprit de groupe et la solidarité. Les participants découvrent ainsi des techniques de coopération efficaces et peuvent, là encore, se faire une idée de leur future vie professionnelle.

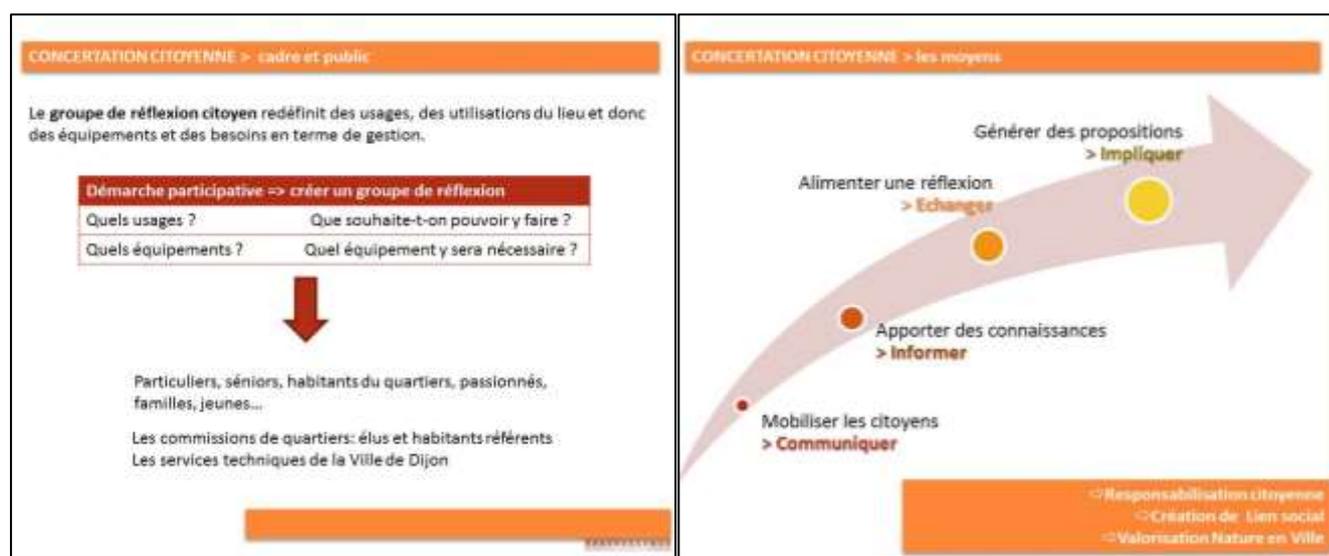


2. Démarche participative

Nous mettons en place également une concertation citoyenne destinée à impliquer également les habitants des quartiers. Un groupe de réflexion composé d'habitants et de passionnés de tous âges redéfinit les usages du lieu et donc les équipements et les besoins en terme de gestion. Nous mettons en place un programme d'activités permettant de construire le groupe et sa réflexion pas à pas à travers cinq grandes étapes.

Tout d'abord, mobiliser en communiquant le plus largement possible sur l'action en cours et sur le programme d'activités grâce à des supports de communication adaptés. Nous nous appuyons sur les structures de proximité comme les associations de quartiers, les commerces ou les écoles. Puis, grâce à des sorties naturalistes, des balades urbaines, des conférences, nous apportons la connaissance nécessaire pour alimenter une troisième phase dite de réflexion. Cette étape repose sur des ateliers-débats qui génèrent des échanges permettant la création d'un plan d'aménagement. En parallèle, nous impliquons concrètement nos participants par des actions d'aménagements type chantiers nature.

Cette démarche participative est portée en concertation avec la collectivité notamment via les commissions de quartier, assurant ainsi un avenir concret au projet imaginé par le groupe de réflexion.



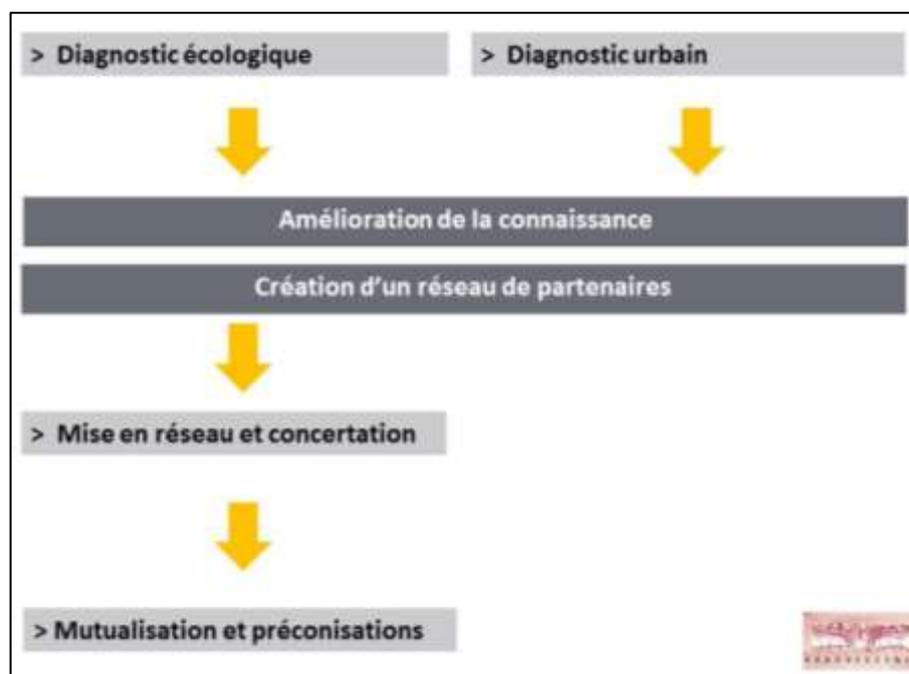
3. Démarche scientifique concertée

Avant toute mise en route d'une action NDTV, nous réalisons un diagnostic écologique et urbain du site. C'est ainsi que nous déterminons ses enjeux et ses problématiques, identifiant les partenaires à mobiliser et à concerter. Nous créons une base de données à la fois naturaliste, paysagère et sociale participant à l'amélioration de la connaissance.

Le réseau Nature Dans Ta Ville participe à augmenter le nombre et la qualité des habitats en ville grâce notamment aux techniques de génie écologique. Il aborde l'étude des écosystèmes urbains en tenant compte de la dynamique spatiale et temporelle des habitats naturels et des usages de l'Homme. « L'intégration de la biodiversité dans l'aménagement, c'est une nécessité pour assurer un cadre de vie de haut niveau et c'est quelque chose que l'on ne répétera jamais assez, c'est-à-dire que la biodiversité ce n'est pas un luxe, sachant que le vivant – et l'être humain en fait partie – est un ensemble interdépendant. (Thibault C. 2006) »

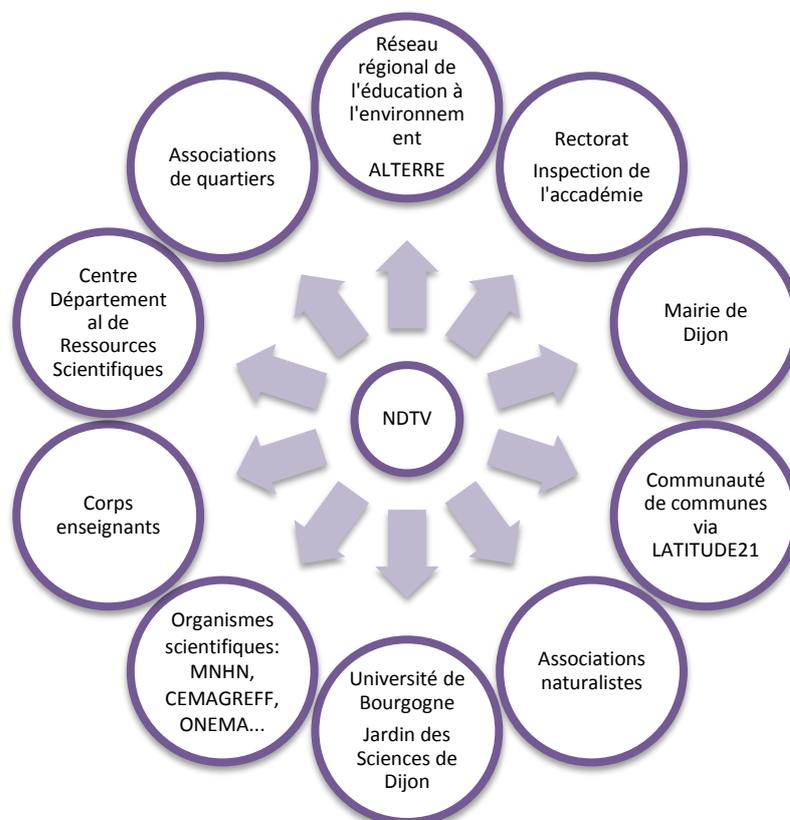
Ainsi, chaque action NDTV s'inscrit dans la trame verte urbaine en espérant l'améliorer voire la consolider. A une échelle plus large, nos actions renforcent le rôle écologique à jouer face aux mitages des campagnes environnantes, les centres urbains pouvant recueillir et drainer des espèces d'un milieu préservé à l'autre.

L'objectif du réseau de partenaires est de créer une synergie cohérente et une mutualisation des ressources et des approches entre gestionnaire, scientifique et associations locales.



Partenariat:

Conçu selon une approche participative, le projet NDTV a vocation à fédérer des acteurs locaux aux compétences et aux domaines d'intervention variés (associations, experts scientifiques, institutionnels, enseignants, habitants, ...).



Les partenaires 2010-2013 : FEDER, Agence de l'eau RMC, Ville de Dijon, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil général de Côte d'Or, MNHN, Centre EDEN, Fédération de pêche 21, CENB, Jardins des sciences, SMEABOA, Latitude 21, LPO21, ICOVIL, Contrat de bassin Tille, Lyonnaise des eaux, et la Fondation DIVERSITERRE....et aux bénévoles de l'association.

Encadrement et qualification :

L'association Arborescence met au service du projet l'ensemble de ses compétences en suivi et gestion de projet, en pédagogie et éducation à l'environnement et enfin en génie écologique. Arborescence a déjà réalisé plusieurs projets d'envergure tels qu'Ecodrome en activité depuis 2006. Au sein du programme du Grand Dijon, elle participe à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable. Elle est agréé par l'Inspection de l'Académie. Elle a à sa disposition une base documentaire importante et une solide expérience en animation.

Elle est inscrite dans les dispositifs : Vacances Pour Ceux Qui Restent, Plan Educatif Local, Animations EEDD et LATITUDE21 (Communauté de Commune), ALTERRE.

Moyens humains et compétences 2012		
poste	statut	Formation Initiale
Coordinatrice	Salarié permanent	Ingénieur écologue
Chargé de mission environnement	Salarié permanent	Ingénieur écologue
Chargé de mission NDTV	Salarié permanent	Urbaniste
Chargé de communication	Salarié permanent	Webmaster
Animateur Nature	Temps partiel	Eco-interprète
	5 salariés saisonniers	
Nombre de membres	30	
Nombre de bénévoles	10	

Communication :

Internet est l'outil principal de communication et d'échange entre tous les participants. Ce site est une **plateforme de gestion commune**, comprenant une interface facilitant le suivi des actions et enfin un espace d'échange et de travail. L'ensemble des participants et des partenaires bénéficieront de la plateforme internet. Mise en place à l'automne 2009, elle permettra le partage des ressources pédagogiques et des avancées de l'activité.

Pour les actions longues, le projet mobilise les énergies notamment au travers de trois moments principaux : la conférence d'ouverture, de restitution et l'inauguration.

En début d'année scolaire, **la soirée d'ouverture** permet de réunir tous les participants ayant souscrits au projet afin qu'ils se présentent et se rencontrent. Elle fixe pour tous le cap et les objectifs de l'action. La présence du parrain permet de responsabiliser chacun et de créer une émulation. En milieu d'année, **l'exposition** permet aux écoles de présenter leurs résultats. Ainsi les **enfants des centres de loisirs** ont accès à une base de données simplifiée et s'intègrent dans une dynamique globale. En fin d'année, **l'inauguration** en présence du parrain conclut une année de travail et permet de présenter à tous le résultat. Chacun de ces trois moments est l'occasion de réunir tous les partenaires, les acteurs et les familles.

Nous proposons également un programme de sorties et conférences au rythme d'un RDV par mois.

En 2014-2015, ce programme animera la trame verte et bleue au travers de l'agglomération dijonnaise.

Les parrains

Chaque action est soutenue par un parrain qui sera présent à l'ouverture du projet et à sa restitution. Cette personne est le symbole d'une réflexion sur l'écologie de la planète et sur les comportements des sociétés. Sa présence et son soutien sont un appui pour le projet, un modèle pour les enfants et le symbole d'une ouverture sur le monde.

Évaluation de l'action :

	RESULTATS ATTENDUS	EVALUATION
	Eveiller les consciences éco-citoyennes	
Ecologie	Améliorer la biodiversité urbaine Améliorer l'environnement urbain (eau, sol, air) Renforcer la trame verte de Dijon	Comptage de faune et de flore Mesure physico-chimique des milieux (qualités des eaux, de l'air et du sol)
Recherche	Elaboration d'une base de données sur la nature en ville à Dijon Initier une réflexion sur l'aménagement de l'espace urbain	
Pédagogie	Acquisition de connaissances, acquisition de démarches Renforcer l'esprit de la responsabilité Développer l'esprit de groupe Favoriser la découverte et l'apprentissage, la mobilité des adolescents Créer une dynamique pédagogique	Adhésion des enfants pendant les animations et pendant le suivi Qualité des présentations et implication des enfants lors des conférences Efficacité de la communication menée par les adolescents (nombre et qualité des documents produits) Nombre d'enseignants adhérant au projet
Lien social	Améliorer le vivre ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté Créer de la nature de proximité et Intégrer les espaces verts dans la vie des quartiers	Respect des aménagements Fréquentation du site aménagé
Développement du réseau	Plate forme internet animée Pérenniser l'activité	Mesure de la fréquentation du site internet Nombre de membres inscrits au site Nombre de newsletters envoyées Nombre d'actions réalisées sur le long terme
Impact	Communication Participation	Retentissement médiatique (nombre d'articles, de reportages...) Nombre de participants Nombre de partenaires adhérents à NDTV

Résultats 2010-2013 :



Action n°1: Aménagement de radeaux végétalisés au lac Kir en 2010-2011

Le réseau Nature Dans Ta Ville innove en 2010 par une première action au lac Kir. 950 jeunes citoyens se sont mobilisés autour de la réalisation de 150m² de radeaux végétalisés, supports pédagogiques de premier choix pour sensibiliser à l'écologie urbaine. Innovation issue des dernières recherches en biotechnologie et génie végétal, les radeaux apportent une solution simple et naturelle à la purification des eaux et à l'amélioration de la diversité biologique (figure 3).

6 classes pilotes, soit 159 enfants de 7 à 10 ans, ont été porteurs du projet, réalisant un diagnostic écologique du lac pendant la première partie de l'année. Ce diagnostic a abouti à la création d'une exposition itinérante, d'un clip vidéo et à la définition d'un cahier des charges. Rejoints par 800 autres jeunes de l'agglomération, ils ont végétalisé 100m² de géonattes avec 2000 plantes héliophytes. Les espèces ont été sélectionnées en concertation avec O. Bardet (CBNBP) afin de respecter l'équilibre écologique du lac. Les géonattes ont été mises en aquaculture pendant quatre mois dans les serres de la Ville de Dijon. La mise à l'eau des radeaux a été réalisée début juin 2011 lors d'une grande fête comprenant remise de diplômes, présence des élus de la Ville, concert et animations par les différents partenaires. Les

radeaux sont actuellement soumis à une maintenance régulière par l'association et feront l'objet d'un suivi scientifique.



Action n°2 : L'Espace Naturel Partagé du bois du ru de Pouilly en 2011-2013

Le bois du ru de Pouilly constitue une zone humide urbaine exceptionnelle présentant des espèces d'intérêt patrimoniale en Côte d'Or (carte 1). Ce « spot de biodiversité urbaine » est enclavé entre les quartiers résidentiels, zone d'activité et zone industrielle. Or, cet espace de nature est menacé par le manque d'entretien et les mauvais usages. Ainsi, le marais souffre d'atterrissement et risque de disparaître tandis que la source oubliée est polluée par les déchets de toutes sortes. La faune et la flore dépendent pour la plupart de la qualité de la source et des marais et leur présence est donc remise en cause.

En parallèle, le site n'a pas été aménagé pour accueillir le public. Il tombe en désuétude. De nombreuses problématiques sont donc soulevées également par les usagers du parc (sécurité, propreté...). Des manques en termes de gestion ont été identifiés par le Service des Espaces verts de la Ville de Dijon. Les habitants et les écoles, crèches, EHPAD du quartier font état du manque d'espace et d'activité en faveur de lien social dans le quartier.

Afin de répondre à ces constats, Arborescence crée en 2011 l'Espace Naturel Partagé du bois du ru de Pouilly au sein duquel les citoyens sont amenés à s'interroger sur la question de la préservation de la biodiversité et à agir en conséquence. Ce projet mobilise toutes les générations autour du bois et de la question du maintien voire de la protection de la nature sauvage en ville, à travers d'une part des actions d'éducation et de sensibilisation et d'autre part des actions d'aménagement et de concertation (figure 4). Depuis septembre 2011, plus de 1500 enfants et adultes se sont mobilisés autour de la réhabilitation du lieu. Le bois et les marais du ru de Pouilly sont devenus un espace d'expérimentation en matière de biodiversité à travers des sorties, des ateliers-débats et des chantiers éco-volontaires. La réflexion est partagée entre les écoles, les centres de loisirs et les habitants du quartier. Les réalisations sont communes, concertées et participatives : nichoirs, mares pédagogiques, œuvres artistiques, mobiliers d'interprétation, hôtels à insectes, biotopes relais, chantiers de rénovation ... L'avenir du lieu est remis entre les mains formées et réfléchies d'un groupe de réflexion (cf. démarche participative) afin que l'ENPU continue à vivre après notre passage. Près de 500 habitants ont participé au programme de concertation dont une vingtaine de manière assidue.



Perspectives de l'action :

1. PROLONGER L'ESPACE NATUREL PARTAGE URBAIN

- Suivi et accompagnement des projets participatifs au bois du ru de Pouilly
- Encadrement des étudiants de master ERE et BOP sur l'étude du fonctionnement écologique du bois du ru de Pouilly pour la mise en forme d'un cahier de gestion à destination du SEVE et le développement du volet de recherche « trame science » développé par le réseau Nature Dans Ta Ville
- Réalisation d'une signalétique expliquant les réalisations effectuées dans le cadre de l'ENPU avec les structures périscolaires de la ville de Dijon
- Création d'un site de compostage partagé intégré à la nature sauvage du site
- Edition d'un livret d'expérience autour des actions du réseau NDTV
- Mise en place d'une signalétique expliquant le projet et son intérêt

2. RADEAUX VEGETALISES SUITE !

- Création d'un protocole de suivi de la recolonisation des radeaux
- Demande de prise en charge des frais nécessaire à la restauration des radeaux (végétation, protection et support de culture) après la crue de l'Ouche
- Action de re-végétalisation des radeaux avec les usagers du lac Kir
- Création d'un outil pédagogique de suivi de l'utilisation des radeaux la faune et la flore à destination des usagers de la base nautique
- Mise en place d'une signalétique expliquant le projet des radeaux et leur intérêt écologique

3. ACCOMPAGNER LA DEMARCHE PARTICIPATIVE DES ECO QUARTIERS DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

- En lien avec la SPLAAD, réalisations d'aménagements participatifs sur les sites de SENNECEY, HEUDELET 26 ET DU QUAI DES CARRIERES BLANCHES

4. AMENAGEMENT DES HAVRES DE PAIX

- Dans le cadre du projet périscolaire « havre de paix », projet NDTV autour de la réalisation de nichoirs, d'hôtels à insectes et de biotopes relais.

5. INSTALLATION DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE

6. REALISATION D'UN SENTIER D'INTERPRETATION LE LONG DU SUZON

7. ACCOMPAGNEMENT D'UN GROUPE D'HABITANT DANS LA REALISATION D'UN PROJET DE SENTIER D'INTERPRETATION VOTE EN COMMISSION DE QUARTIER AUTOUR DU SUZON

8. FORMATIONS

- Formation de référent de site pour le compostage partagé
- Formation sur l'animation de jardin pédagogique pour le CNFPT Dijon
- Intervention en formation BPJEPS LTP sur le thème initiation aux activités liées à la découverte de l'environnement pour les FRANCAS
- Intervention en formation BPJEPS APT sur le thème initiation aux activités liées à la découverte de l'environnement pour le CREPS Bourgogne
- Formation pour le DISPOSITIF SFERE sur la nature en ville

Ayant vocation à devenir un projet pilote, NDTV doit également inspirer de nouveaux porteurs de projets. Ainsi, l'association Arborescence développe un partenariat avec l'Agence pour l'environnement et le développement soutenable, Alterre Bourgogne: édition et mise en ligne de «fiches expériences», échange de bases de données, publications,... Enfin, les actions NDTV s'inscrivent dans le cadre de la

«Politique régionale de la biodiversité», et alimenteront les études et les réflexions en cours sur la «Trame Verte et Bleue» et le «Plan Nature en Ville».

- **Centre de ressources et d'expertise :**

Arborescence met à disposition des porteurs de projet son centre de ressources, localisé dans ses locaux au 67 avenue du Drapeau à Dijon : suivi et gestion de projet, aide à la conception de séquences et d'outils pédagogiques, fond documentaire, mise à disposition de ressources, expertise écologique ...

- **Formations-mutualisation :**

L'association mutualise son expérience dans le Système de Formation de Formateurs à l'Education Relative à l'Environnement (SFFERE), institué par Alterre Bourgogne afin de présenter les fiches d'expériences et d'échanger sur les actions réalisées. Elle a pour projet d'éditer enfin des livrets d'expérience. La plateforme internet www.naturedanstaville.fr met toutes les actions, résultats et expériences à disposition de tous.

9. COMMUNICATION

- Animation des différents sites internet de l'association
- Participation de l'association à différentes commission de quartier
- Edition d'une newsletter mensuelle

10. DIVERS

- Mise en place d'un site école de compostage et de paillage avec installation de bacs de compostage et création d'un jardin potager et d'agrément autour de nos locaux au 67 av. du Drapeau
- Participation à la préparation des Rencontres de l'EEDD
- Mutualisation des ressources pédagogiques de l'association sur la plateforme EEDD mis en place par ALTERRE

personne(s) à contacter et coordonnées :

Nom et fonction du chef de projet : A. JANNET, Coordinatrice

Tél. / Fax : 06 83 16 65 15

Courriel : alijanfr@yahoo.fr

Coordonnées siège social : Maison des associations, 2 rue des corroyeurs, boîte K7, 21068 Dijon cedex

Adresse bureau et postale : 67 avenue du Drapeau – 21000 Dijon

FICHE ACTION ECODROME

OBJECTIF GENERAL :

1. la promotion du développement durable,
2. l'insertion et la mixité sociale,
3. l'accessibilité et l'insertion des personnes en situation de handicap.

Opérateur : Association ARBORESCENCE

ACTION : Itinéraire aérien de découverte environnementale, Ecodrome emmène les citoyens dans les cimes des arbres pour une sensibilisation à l'environnement active et ludique.

1. Origine de l'action:

⇒ **Projet associatif né en 2006 de la rencontre d'une équipe d'animateurs et éducateurs sportifs et de jeunes diplômés en environnement et écologie**

La rencontre entre de jeunes écologues et des sportifs de haut niveau a donné naissance à Ecodrome, une **activité mixte de loisir, éducative et ludique** qui tisse différentes passerelles ou liens :

1- entre le milieu naturel et le pratiquant: nous profitons du contact avec les cimes des arbres pour sensibiliser les pratiquants aux **problématiques environnementales** par des **animations pédagogiques**.

2- entre les participants, valides ou en situation de **handicap**: dans l'effort, face par exemple à l'appréhension du vide, il se crée des liens uniques d'échange et de soutien. Les pratiquants font preuve de **respect et d'entraide**.

3-entre le participant et lui-même: ce sport de pleine nature et qui plus est à sensation, procure de vives émotions propices au **dépassement de soi**, valorisant et mobilisateur.

2. Analyse de l'action : *A quels besoins repérés cette action répond-elle? - Comment répond-elle à la priorité d'action et à l'objectif structurant du projet éducatif local?*

⇒ **Le parcours aérien acrobatique permet une approche ludique, sportive et fédératrice. Solidarité, esprit d'ouverture aux autres et à l'espace qui nous entoure deviennent une évidence du haut des arbres.**

Chez les jeunes participants, Ecodrome éveille tout d'abord une **conscience éco-citoyenne**. L'approche originale et ludique sensibilise de manière efficace et directe. Basées sur la découverte et l'exploration, les **animations interactives** éveillent la curiosité autour des préoccupations environnementales actuelles. Les participants prennent ainsi conscience de leur environnement et de leur responsabilité en tant que citoyen. Nous insistons sur les gestes éco-citoyens mais apportons également une connaissance plus concrète en amenant les jeunes à suivre une

démarche scientifique (observation, expérimentation, réflexion et hypothèse...). Les jeunes sont très ouverts et curieux de connaître les raisons fondamentales qui doivent orienter leur comportement. Ainsi, la réflexion les mène tout naturellement à adopter et soutenir les gestes éco- citoyens sans que ceux-ci leur soient imposés.

Au-delà de l'aspect sensibilisation, la pratique sportive permet en soi **d'exercer sa mobilité, de gérer son vertige et ses appréhensions**, et enfin de **se dépasser dans un milieu naturel**. Il faut également apprendre à assurer sa propre sécurité et donc exercer son **sens de la responsabilité**. L'activité engendre des conduites d'**entraide**, de **coopération** et permet une meilleure **acceptation des différences**. Le plaisir du **dépassement de soi** est un des premiers résultats visibles.

L'évolution en hauteur est une **expérience motrice unique** qui participe à la rééducation de certains types de **handicap**. Au sein d'un groupe, elle crée des liens particuliers entre les jeunes en situation de handicap, et les accompagnants valides. Face à l'apesanteur et à la hauteur, certains enfants autistes ou très handicapés manifestent et communiquent des émotions, événement parfois rare pour le participant et ses accompagnants.

Ecodrome invite donc les jeunes à réinvestir leur ville de manière originale et solidaire, et :

Sensibilise à l'environnement

Favorise la découverte et l'apprentissage,

Renforce l'exercice de la responsabilité,

Développe l'esprit de groupe, la solidarité et le respect des autres,

Favorise la mobilité et lutte contre les formes d'exclusion sociale et spatiale

Cette nouvelle activité permet de répondre à un besoin identifié du public dijonnais et de la Ville de Dijon en termes d'éducation en dehors du temps scolaire, d'apprentissage de la citoyenneté, de développement durable, de sensibilisation à l'environnement, et enfin d'accueil du public handicapé.

3. Objectifs spécifiques et opérationnels de l'action proposée

1. la promotion du développement durable

Proposer une découverte de la nature urbaine, amener le public à la rencontre de l'arbre pour le considérer non plus comme un simple « mobilier urbain » mais comme un être vivant partenaire de nouvelles expériences

>Sensibilisation à l'environnement, à l'écologie

>Lutte contre les formes d'exclusion sociale et spatiale

2. l'insertion et la mixité sociale

Améliorer le vivre ensemble, participer à l'apprentissage de la citoyenneté et enfin aider à l'accès à l'autonomie en pratiquant une activité solidaire et fédératrice

>Renforce l'exercice de la responsabilité,

>Développe l'esprit de groupe, la solidarité et le respect des autres,

>Favorise la découverte et l'apprentissage,

>Favorise la mobilité des adolescents

3. l'accessibilité et l'insertion des personnes en situation de handicap

Proposer une activité accessible aux personnes handicapées qui permettent à chacun de se dépasser dans la limite de ses capacités et de rencontrer l'autre au-delà de sa différence.

4. Descriptif de l'action proposée:

⇒ ECODROME est une activité mixte alliant activité sportive et éducation à l'environnement. Grâce à un parcours aérien acrobatique installé au centre de la ville, les citoyens sont conviés à une activité de loisir mais découvrent également leur environnement grâce à des animations nature interactives et originales (exposition, jeux de piste aériens, itinéraire de découverte...). L'activité est accessible de 3 à 77 ans et aux personnes en situation de handicap.

Les trois itinéraires aériens type parcours « accrobranche » (entre 3 et 11 m de hauteur) accueillent les participants à partir de 3 ans. Ils sont agrémentés de **nombreux outils pédagogiques interactifs et originaux** :

Les ateliers nature : à destination des groupes d'enfant et du Grand Public, une série d'outils ou d'aménagements invite à adopter une posture d'observation, d'écoute et de découverte de la nature : cadr'essence, laboratoire, observatoire type affut...

Les itinéraires de découvertes : il s'agit de séries d'énigme dont indices et réponses sont dissimulées dans les arbres. Elles permettent d'aborder les notions plus complexes développées lors de l'animation nature au sol. Pour le grand public, une bonne réponse à l'énigme du mois permet de gagner une carte à collectionner.

Les animations pédagogiques : au sol, des animations pédagogiques interactives sont proposées aux groupes scolaires, extrascolaires, et associations. En utilisant les itinéraires aériens comme point de départ, nous amenons les enfants à la découverte de leur environnement en prolongeant l'activité sportive et ludique par un moment d'observation et de réflexion grâce à des jeux adaptés selon les âges. Les thèmes des séquences sont les NRJ, le tri des déchets, la chaîne alimentaire, la biodiversité...

L'exposition : deux expositions se sont déjà succédées à écodrome : « L'arbre et l'air en ville » et « Equilibre », présentée actuellement. Ces expositions sont présentées au sol, en libre accès. Elles servent de support d'animation et de discussion auprès du grand public mais plus particulièrement auprès des enfants et adolescents qui viennent nous voir sur le temps périscolaire, après l'école.

Spécificité PEL >>>> un projet pédagogique spécifique au public du PEL

>>> réadapté chaque année

>>> décliné pour le public maternel (- de 6 ans) et élémentaire (+ de 6 ans)

>>> décliné sur la saison pour que chaque mois, l'activité soit différente

+ projet pédagogique spécifique autour de la réalisation d'une œuvre collective pour les accueils de loisirs périscolaires : arbre à vœux, exposition herbier...

+une solution de repli spécifique en cas de météo pour les centres de loisirs

Les parcours seront renouvelés en 2015 : changement d'emplacement, nouveau système de ligne de vie automatique, installation supplémentaire du système automatique sur le parcours bambin et équilibre. En parallèle, nouvelle thématique d'exposition et d'animation autour de la notion de trame verte et bleue.

5. Publics ciblés :

Public cible	Moyens mise en œuvre
Les groupes scolaires, extrascolaires et périscolaires	<ul style="list-style-type: none"> - itinéraire de découverte aérien afin de vivre une relation à l'arbre et aux éléments naturels présents dans un contexte urbain. - exposition et animations pédagogiques autour d'une thématique environnementale. - animation de la vie de la classe ou du groupe. - itinéraire aérien équipé d'une ligne de vie automatique pour une sécurité maximale. - agrément Inspection de l'académie pour les scolaires du primaire- cycle 3.
Le « Grand public »	<ul style="list-style-type: none"> - les familles sont attendues les week-ends et les mercredis après midi pour partager un moment de détente et d'apprentissage. - encadrement de niveau 1 maximal pour l'itinéraire aérien adulte - équipement et surveillance par un opérateur sur le parcours des 5-12 ans, équipé d'une ligne de vie automatique continue - exposition en libre accès - cartes à collectionner
Les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'ateliers en hauteur adaptés à tous les handicaps - mise en place d'un équipement spécifique et d'un encadrement individuel. - défi annuel d'accueillir l'ensemble des participants gratuitement grâce à des partenariats

Dans le cadre de le Jeunesse de la Ville de Dijon, Ecodrome accueille les enfants et les jeunes de 3 à 20 ans :

Catégories	Ages										
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	+12
1. Extrascolaires	Bambin										
	1										
					Itinéraire aérien vert « NRJ »				2		
2. Périscolaires					Itinéraire aérien vert « NRJ »						
					3						
3. ASQ					Itinéraire aérien vert « NRJ »				Itinéraire Noir Equilibre		
4. Accueils Jeunes					Itinéraire aérien vert « NRJ »				Itinéraire Noir Equilibre		
Itinéraire aérien	Bambin : 5 ateliers accessibles au 3-6 ans / passe à 10 ateliers à partir de 2015 + ligne de vie continue										
	Vert : 10 ateliers accessibles à partir de 5 ans et 1m10 + ligne de vie continue / passe à 15 ateliers à partir de 2015										
	Noir : 13 ateliers accessibles à partir de 11 ans et 1m40 / +ligne de vie continue à partir de 2015										
Programme pédagogique	1	Contes et jeux sensoriels pour petits									
	2	2 thématiques déclinées selon les âges et les mois – thème 2014 > la coopération / thème 2015 : trame et corridors écologiques									
	3	Résolution des itinéraires aériens (10') et/ou réalisation d'une œuvre collective									

Nombre d'enfants ou de jeunes concernés par le programme spécifique Ville de Dijon : près de 2000 enfants et jeunes chaque année

Nombre de bénéficiaires chaque année : autour de 7000

6. Lien avec les familles :

- Accueil des familles le week-end
- Itinéraire aérien « Bambin » pour les enfants de 3 à 6 ans, encadré par les parents.
- Enigmes et quizz de l'été, supports pédagogiques créant du lien autour de la sensibilisation à l'environnement

7. Conditions d'accès :

⇒ tout public à partir de 3 ans, accessible aux personnes en situation de handicap

L'activité favorise l'accès à tous en garantissant celui des plus démunis.

- Familles, particuliers, centres de loisirs, scolaires, périscolaires, associations ...
- Les personnes en situation de handicap

Lieu : PARC DE LA COLOMBIERE, rayonne sur l'ensemble du département et accueille de nombreux touristes

8. Dates :

⇒ Chaque année, Ecodrome est ouvert du début des vacances de pâques (Avril) à la mi-septembre

Fréquence et nombre de séances:

Catégories	Période	Durée de la séance	Nbre prévisionnel
Extrascolaires	Vacances scolaires	2 heures	40
Périscolaires	mardi et vendredi soir en période scolaire,	De 1h15 à 2h en fonction de la réforme des rythmés scolaires	20
TOTAL	1800 ENFANTS		60 séances

Emploi du temps type en période scolaire :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	
9h-10h	FERMETURE HEBDOMADAIRE	Scolaires	Extrascolaires	Scolaires	Scolaires	Handicap		
10h-11h								
11h-12h								
14h-15h		Scolaires	Grand public	Scolaires	Scolaires	Grand public		Grand public
15h-16h								
16h-17h		Périscolaires	Grand public		Périscolaires	Grand public		Grand public
17h-18h								
18h-19h								
19h-20h								

Emploi du temps type en période de vacances scolaires :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	
9h-10h	FERMETURE HEBDOMADAIRE	Extrascolaires	Centre de loisir	Extrascolaires	Centre de loisir	Handicap		
10h-11h								
11h-12h								
14h-15h		Extrascolaires	Grand public	Extrascolaires	Centre de loisir	Grand public		Grand public
15h-16h								
16h-17h			Grand public			Grand public		Grand public
17h-18h								
18h-19h								
19h-20h								

 Créneau réservé à la Ville de Dijon

9. Partenariat:

Partenaires logistiques :

Ville de Dijon : Service des Espaces Verts (convention d'occupation)
Ville de Dijon : Service de la jeunesse – PEL (convention d'objectif)
Pôle d'économie solidaire (2006)
APSALC 21 (gestion paye-contrat de travail)
DRJS (agrément-control)
Vacances Pour Ceux Qui Restent (abandon en 2013 et 2014)

Agréments et autorisations diverses :

Ville de Dijon
Inspection de l'Académie et Rectorat
Enseignements privés
Monuments historiques
DRJS
ONF et Expert SCMS (expertises et contrôles annuels arboricole et parcours)

Partenaires financiers :

Ville de Dijon via SEVE (Subvention d'investissement)*
Ville de Dijon via Direction de la jeunesse (subvention de fonctionnement)*
Conseil général (subvention pour accueil du public en situation de handicap)

Et depuis 2006 : FSE, Fondation Nicols Hulot, Crédit agricole, Mutualité Française, Caisse d'Epargne, Unitcom, MacDonald, Prop'Vert, Conseil régional de Bourgogne, France Bleue Bourgogne, Doras, EDF, ...

10. Encadrement et qualification :

Opérateur

Animation Nature

Un animateur environnement pour 15 participants / au minimum diplômé BAC +3 dans les domaines de l'animation et/ou de l'environnement / Contenu pédagogique : exposition, terrain (flore et faune) et travaux pratiques.

Encadrement Sportif (cf. Annexe)

Pour les groupes de loisirs ou particuliers: deux **opérateurs de parcours** dont au moins un CQP OPAH pour 15 participants max

>>>> Modalité d'encadrement agréé par la DRJS : l'encadrement en hauteur peut être effectué sur le parcours équipé d'une ligne de vie automatique non plus par 1 BE escalade mais par 2 opérateur de parcours pour 15 enfants.

Pour les personnes handicapées : l'accueil et l'encadrement sont mis en œuvre en collaboration étroite avec les associations intéressées. Présence d'un BE obligatoire.

Pour les écoles privés : présence d'un BE pour 15 participants max – accueil à partir de 3 ans

Pour les écoles publiques : présence d'un BE agréé par l'inspection de l'académie, pour 24 participants max – accueil à partir du CE2.

- rôle de l'animateur « accompagnateur » du groupe d'enfants/de jeunes
 - ✓ Mise en condition des enfants pour l'activité (vestimentaire, goûters, information)
 - ✓ Respect des horaires
 - ✓ Aide à l'encadrement des enfants pendant les animations
 - ✓ Accueil des animateurs de l'association dans les structures Ville de Dijon en cas de « repli pluie »

11. Communication :

France Bleu Bourgogne est le partenaire médiatique (convention) d'Ecodrome depuis 2008. Ecodrome est relayé par le Bien Public, France 3 Franche Comté, Virgin radio, RCF...via des communiqués de presse réguliers.

La Ville de Dijon met également au service de l'activité ses moyens de communication : panneaux lumineux, article dans Dijon Notre Ville, rubrique Agendas et actualité sur le site www.dijon.fr.

12. Évaluation de l'action :

⇒ *Arborescence édite chaque année un bilan de l'activité qui présente les nouveautés ainsi que les résultats qualitatifs et quantitatifs.*

L'activité est évaluée en fonction des objectifs qu'elle a précédemment définie et selon les critères suivant :

- Fréquentation et large public à l'activité : famille, et périscolaires, associations
- Adhésion des partenaires et des participants
- Impact sur les espaces verts

Spécificité PEL : Au moins deux réunions sont prévues en arrière-saison avec d'une part des directeurs de centres de loisirs pour l'extrascolaire et d'autre part des coordinateurs de pôle pour le secteur périscolaire.

Perspectives de l'action :

- Reconduire l'activité d'une année sur l'autre
- Renouveler les agrès sportifs et animations nature
- Ouvrir l'activité vers d'autres territoires
- Apporter une expérience professionnelle et former des primo accédants à l'emploi
- Pérenniser l'action de l'association au niveau local
- Rayonner à l'échelle régionale et accueillir les touristes

> Pistes d'évolution pour les années à venir

Côté Sensibilisation à la Nature

- intégration de la dimension pédagogique dans les itinéraires aériens vert et bambin avec des effets visuels, des ateliers thématiques en interaction avec les cycles pédagogiques existants
- travaux préparatoires à la création d'une exposition « trajection » inaugurée pour la dixième saison d'Ecodrome en 2016
- reconduction des nouveaux cycles pédagogiques créés en 2013 auprès des centres de loisirs de la Ville de Dijon
- enrichissement du cycle pédagogique pour les 3-6 ans
- création d'une séance pédagogique à destination des lycéens sur les forces et l'énergie
- création d'une animation d'éveil à l'éco-citoyenneté et au management environnemental pour les comités d'entreprise
- création d'une animation sur la vie nocturne de la nature en ville
- nouveaux jeux de cartes à collectionner proposées dans les itinéraires vert et bambin

Côté activité sportive :

- Changement d'emplacement et construction de nouveaux itinéraires vert et bambin
- Rallongement de l'itinéraire vert
- Installation sur l'itinéraire vert d'un nouveau système de ligne de vie continue permettant la création de boucles avec deux niveaux de difficultés différentiels pour petits et plus aguerris
- intégration de la dimension pédagogique avec des effets visuels, et des ateliers thématiques (animaux, corridors écologique, trames vertes et bleues...)
- Rallongement de l'itinéraire bambin et aménagement d'un parcours sensoriel avec effets de matières et de couleurs adapté à l'éveil des tous petits
- Installation de lignes de vie continues sur les parcours bambin et noir
- Développement de la mise en place de plateforme « pétales » sur pied pour un meilleur respect des arbres
- Demande d'accord de l'Inspection de l'Académie pour l'accueil des maternels sur le temps scolaire
- Modification de l'itinéraire aérien noir : expansion du parcours sur l'emplacement de l'ancien itinéraire vert
- Ouvertures exceptionnelles de l'itinéraire noir en nocturne au grand public sur inscription pendant les vacances d'été : parcours à la frontale et découverte de la vie nocturne de la nature en ville
- Renouvellement d'une partie du matériel d'Equipement de Protection Individuelle et augmentation du nombre d'équipement dans les itinéraires vert et bambin

Côté handicap :

- recherche de partenariat pour plus de séances auprès de ce public.

Côté Emploi-formation :

- CDD saisonniers pour l'encadrement sportif et nature de l'activité (brevet d'état d'escalade, initiateur escalade, animateur environnement).
- Formation CQP OPAH
- Accompagnement de stagiaires BPJEPS-APT dans le cadre de leur projet Sport-environnement

Budget type :

Budget Type Ecodrome					
Dépenses			Recettes		
	total	%		total	%
60 - Achats	6 150 €	9%	70 Produits des activités	29 000 €	44%
6010 - Achats stockés-matières premières et fournitures			grand public	22 000 €	
EPI	1 050 €		écoles	4 000 €	
Achat divers	500 €		CL	3 000 €	
6040 - Achats d'études et prestations de services					
Expertise Phytosanitaire (ONF)	800 €				
Expertise Sécurité (SCMS)	800 €				
6063 - Fournitures d'entretiens					
Rénovation parcours-exposition	500 €				
Fourniture parcours	2 000 €				
Itinéraire de découverte	500 €				
61 / 62 Autres charges externes	6 910 €	10%	74 Subventions d'exploitation	26 438 €	40%
6130 - Locations (matériel et équipements)			7410 - Etat		
Location camion	200 €		Emplois aidés (CUI CAE)	2 438 €	
6150 - Entretien et réparations du matériel	1 000 €				
6160 - Primes d'assurances	360 €				
6210 - Personnel extérieur à l'association			7440 - Collectivités territoriales		
BEES escalade	3 000 €		Ville de Dijon inv-	3 000 €	
Montage	1 200 €		Ville de Dijon fonct-	14 000 €	
6236 plaquettes et communication	400 €		CG21	4 000 €	
6251 Frais de déplacement	150 €		Emploi tremplin	3 000 €	
6260 - Frais postaux et de téléphone internet	300 €				
6281 - Cotisations SNEPA	300 €				
64 Charges de gestion de personnel	40 950 €	62%			
6410 - Rémunération du personnel					
<i>suivi pédagogique</i>					
15% CDI - temps plein	2 400 €				
<i>gestion du 1er avril au 30 septembre</i>					
15% CDI - temps plein	2 400 €				
<i>montage - démontage parcours</i>					
4% CDI - temps plein	500 €				
<i>animation et encadrement (6 mois)</i>					
2 postes CQP-OPAH	12 000 €				
poste animation environnement	6 000 €				
poste accueil	3 000 €				
6450 - Charges sociales	13 150 €				
6475 - Médecine du travail, pharmacie, gestion de paye, formation	1 100 €				
6583 Formation AFFORPAH CQP-OPAH	400 €				
65 Autres charges de gestion courante	30 €				
6510 - redevance pour concession	30 €				
68 Dotations aux amortissements	1 398 €				
86 Emploi des contributions volontaires	10 500 €	16%	86 Emploi des contri. volontaires	10 500 €	16%
TOTAL	55 438 €	65 938 €	####	55 438 €	65 938 €

Budget Prévisionnel Ecodrome renouvellement des parcours - 2015

Dépenses			Recettes		
	total	%		total	%
60 - Achats	43 250 €	46%	70 Produits des activités	36 000 €	38%
6010 - Achats stockés-matières premières et fournitures			Grand public	22 000 €	
EPI	2 500 €		Ecoles	3 000 €	
Achats	17 000 €		CL	5 000 €	
6040 - Achats d'études et prestations de services			<i>Augmentation des tarifs</i>	5 000 €	
Expertise Phytosanitaire (ONF)	1 000 €				
Expertise Sécurité (SCMS)	1 500 €				
Conception	6 500 €				
Montage et installation	7 500 €				
Encadrement Bees Escalade	4 250 €				
6063 - Fournitures d'entretiens et de petit équipement					
Parcours-divers					
Pédagogie	1 000 €				
Fourniture parcours	2 000 €				
61 / 62 Autres charges externes	4 400 €	5%	7440 - SUBV Collectivités territoriales	22 620 €	
6130 - Locations			Ville de Dijon inv-	6 000 €	
Location camion	200 €		CG21	1 000 €	
Location nacelle	800 €		Emploi tremplin	1 620 €	
6150 - Entretien et réparations du matériel	1 000 €		Ville de Dijon fonct-	15 000 €	
6160 - Primes d'assurances	900 €				
6236 - Plaquettes et communication	500 €				
6250 - Frais divers	200 €				
6260 - Frais postaux et de téléphone internet	500 €				
6281 - Cotisations SNEPA	300 €				
64 Charges de gestion de personnel	33 420 €	36%	Emprunt	25 000 €	
6410 - Rémunération du personnel			France ACTIVE	25 000 €	
suivi pédagogique- prorata 15%	5 000 €				
gestion - prorata 15%	5 000 €				
animation et encadrement	11 000 €				
6450 - Charges de sécurités sociales					
prévoyance	10 500 €				
6475 - Médecine du travail, pharmacie, gestion					
de paye,	1 100 €				
6583 -Formation AFFORPAH CQP-OPAH	820 €				
65 Autres charges de gestion courante	50 €				
6510 - redevance pour concession	50 €				
68 Dotations aux amortissements	2 500 €				
86 Emploi des contributions volontaires	10 500 €	11%	86 Emploi des contri. volontaires	10 500 €	11%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	6 000 €		Mise à disposition gratuite	6 000 €	
Personnels bénévoles	4 500 €		Personnels bénévoles	4 500 €	
TOTAL	94 120 €	100%	#####	#####	100%



Personne(s) à contacter et coordonnées :

ARBORESCENCE – 2 rue des corroyeurs – 21068 Dijon Cedex

➤ Alice JANNET - 0683166515 – alijanfr@yahoo.fr

➤ Cyril CASANOVA - 06 12 93 15 90 – casanova.cyril@gmail.com

Ecodrome 2014

Pratique et encadrement

Pratique
accompagnée

Pratique autonome

groupe

groupe

Grand Public

école

public spécifique
(personne en
situation de
handicap)

Centre de Loisir,
Association

Parcours vert
Assurance continu

accueil et équipement
1 opérateur de
parcours
(surveillance
niveau 3)

Parcours noir
Auto-assurance

Itinéraire aérien : 1 BEES
escalade agréé et un
enseignant pour 15 enfants
max
Animation Nature : 1
animatrice nature pour 15
enfants max

Itinéraire aérien: 1BEES
escalade et deux opérateurs
de parcours pour 15
pratiquants max

Itinéraire aérien : 2 opérateurs
de parcours dont un
intervenant en hauteur pour 15
pratiquants max
Animation Nature : 1
animatrice nature pour 15
enfants max

1 opérateur de parcours
(surveillance niveau 1) pour
10 pratiquants max

1 opérateur de parcours
(surveillance niveau 1)

ENCADREMENT

pratique accompagnée

*une personne assure la prise en charge d'un groupe et l'accompagne pendant l'activité (concerne notamment les activités de grimpe dans les arbres).**

- pratique relevant du code du sport
- diplôme requis : BEES, BEESAPT, BPJEPS APT escalade

- **A écodrome: cas des écoles (encadrants agréés par l'inspection de l'accadémie) et des publics en difficulté (handicap...)**

ENCADREMENT

pratique autonome

*Parcours acrobatique fixe, principalement sur câble. Le public évolue en autonomie sans encadrement ou accompagnement spécifique.**

- pratique ne relevant pas du code du sport
- encadrement définie selon le type d'assurance et de parcours

- **A écodrome: cas des groupes (centres de loisir...) et du grand public**

SYSTEME D'ASSURAGE CONTINU

Cas de l'itinéraire vert écodrome

*Au moins un opérateur doit être présent pour s'assurer que les pratiquants sont correctement attachés au début ***

- **A écodrome, un opérateur accroche lui-même les pratiquants et guide des groupes restreints (15 pratiquants max)**

AUTO -ASSURAGE

Cas de l'itinéraire noir écodrome

Le nombre d'opérateurs doit être suffisant de manière à garantir les points suivants :

*Les cinq premiers ateliers franchis par un pratiquant doivent faire l'objet d'une surveillance de niveau 2. Pendant cette période, les opérateurs doivent porter une attention particulière aux changements de connexion. Au-delà, les pratiquants doivent rester sous surveillance de niveau 3.***

A écodrome, un opérateur guide des groupes restreints (12 pratiquants max) et exerce une surveillance de niveau 1 tout au long du parcours.

*d'après l'instruction du 22 mai 2008 du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

**d'après la norme NF EN 15567-2, mars 2008

LES NIVEAUX DE SURVEILLANCE

- **niveau 1**: situation dans laquelle un opérateur peut intervenir physiquement
 - **niveau 2**: situation dans laquelle un opérateur peut voir distinctement le pratiquant et intervenir verbalement
 - **niveau 3**: situation dans laquelle un opérateur est en mesure de communiquer verbalement avec les pratiquants et de leur fournir une assistance appropriée**
- **A écodrome, les opérateurs de parcours exerce une surveillance de niveau 1 ou 2 selon les pratiques et les publics.**

UN OPERATEUR DE PARCOURS

personne formée pour se charger des tâches suivantes :

- fournir les informations nécessaires à l'utilisation correcte des équipements et des ateliers ;
- vérifier que les pratiquants utilisent les bons équipements ;
- évaluer l'autonomie des pratiquants sur un parcours acrobatique test ;
- s'assurer du respect des consignes de sécurité ;
- alerter un opérateur en hauteur, si nécessaire ;
- fournir une assistance aux pratiquants**

- **A écodrome, les "opérateurs de parcours" sont soit des BEES escalade, soit des éducateurs sportifs diplômés, soit des opérateurs titulaires du CQP - OPAH.**

*d'après l'instruction du 22 mai 2008 du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

**d'après la norme NF EN 15567-2, mars 2008

